PNA en faveur des pies-grièches 2023-2032 : feuille de route	INTITULES DES ACTIONS DU PNA	Actions concrètes Corse	Commentaires/difficultées rencontrées	Leviers possibles	Priorité en Corse
ACTION 1 : **Améliorer les connaissances sur la répartition et l'état de population des pies-grièches**	**Sous-action 1** : Obtenir des résultats complémentaires des études déjà menées / Préparer la mise en place du plan d'échantillonnage pour les enquêtes nationales.	Recherche des noyaux de population pour les deux espèces. Protocole de recensement par distance sampling et suivi exhaustif d'un noyau de population. Du fait de la présence de la sous espèce badius, le plan d'échantillonage et la fréquence des suivi est différente pour la Corse que pour le territoire national. Pas d'enquête nationale prévue au niveau national : estimation des tendances via les mailles STOC, sauf en Corse. Faire au moins une enquête avec 2 printemps d'affilée, tous les 5 ans (càd : 2 ans d'affilée, puis 3 ans sans enquête).	Estimation réalisée d'ici fin 2026 grâce à l'ensemble des données collectées.		1
	Sous-action 2 : Construire un plan d'échantillonnage permettant d'évaluer les tendances d'évolution / Compléter les protocoles de terrain, avec la même méthode que celle mise en place lors du 1er PNA en complétant les relevés par des paramètres d'habitat.		Enquête à réaliser.	Identifier moyens humains et financement (ineffectivité des mailles STOC en Corse).	1
	Sous-action 3 : Mettre en œuvre les enquêtes de tendance pour la Pie-grièche grise, la Pie-grièche méridionale et la Pie-grièche à tête rousse / Connaître les tendances d'évolution des populations au niveau national et par grands types de milieux.				1
	Sous-action 4 : Accroître la connaissance de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche méridionale en période internuptiale / Identifier les zones d'hivernage d'importance locale pour la Pie-grièche grise et la Pie-grièche méridionale.				2
	Sous-action 5 : Suivre des populations de Pie-grièche écorcheur : avoir une évaluation plus précise de la tendance d'évolution des populations en se basant sur un nombre plus important de carrés STOC EPS.	1. Suivi de la population de PGE sur le Grand Ajaccio. 2. Travailler avec Antoine Leoncini (Reserve de Biguglia). 3. Réaliser les mailles STOC EPS.	Action 1 : Terminée fin 2025. Action 2 : plus de PG sur Réserve de Biguglia. Action 3 : seulement 2 mailles réalisées par an.	Manque de développement du réseau naturaliste et contraintes logistiques.	2
	Sous-action 6 : Produire ou mettre à jour des cartes de sensibilité avec une échelle homogénéisée pour chaque espèce au niveau national et adéquate pour assurer des mesures de conservation pérennes / Mettre à disposition ces cartes sur une plateforme en ligne afin de pouvoir les mobiliser avant tout projet d'aménagement dans les territoires concernés par une ou plusieurs espèces.	Carte de sensibilité à l'échelle de la région pour la PGE et la PGTR	Réalisée d'ici fin 2026 par modélisation.		1
ACTION 2 : **Améliorer les connaissances sur les menaces anthropiques et l'écologie des pies-grièches**	**Sous-action 1 - Etude de l'écologie des pies-grièches** : mettre en relation des variables environnementales avec la présence des pies-grièches et les paramètres démographiques et comportementaux / Les étudier avant et après la réalisation d'aménagements car il existe très peu de bibliographie sur le sujet.	Etude de l'écologie des pies-grièches en relation avec le milieu : réalisation d'un dossier Fonds Vert sur Ajaccio entre 2023 et fin 2025.	Pas de retex sur les dossiers d'aménagement impactants pour le moment.	Faire ressortir quelques tendances via les suivis écologiques dans les projets d'aménagements.	1
	Sous-action 2 - Etude des voies migratoires et des zones d'hivernage de la Pie-grièche à tête rousse : contribuer à l'étude des voies migratoires et des zones d'hivernage de la Pie-grièche à tête rousse.	Les trois sous-espèces de lanius senator semblent avoir des aires d'hivernage largement distinctes, la sous-espèce senator hivernant dans la partie ouest de la zone décrite ci-dessus, la s**ous-espèce badius dans des pays d'Afrique de l'Ouest donnant sur le golfe de Guinée (surtout Ghana, Togo et sud du Nigéria).**	Pas de suivi sur les voies migratoires.	Baliser des individus (?) mais mauvaise expérience sur la réserve de Biguglia par le passé.	1
	Sous-action 3 - Etude de l'exposition aux antiparasitaires : étudier l'exposition des pies-grièches aux produits antiparasitaires au travers de la présence de certaines molécules dans leurs pelotes de réjections ou leurs fientes.	1. Etude des produits vétérinaires administrés au bétail en Corse et de leur impact sur les insectes coprophages : liste des antiparasitaires toxiques concernés pour la Corse 2. voir projet ELEVE (ss action 4.3).	Difficulté à trouver des antiparasitaires de substitution, donc pas vraiment d'évolution positive constatée.		1
	Sous-action 4 - Étude des voies migratoires et des zones d'hivernage de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche méridionale.				2
ACTION 3 : **Restaurer des milieux en faveur des pies-grieches**	**Sous-action 1** : Restaurer les habitats des pies-grièches par des chantiers de replantation	Projet Fonds vert PG et agriculture (sept 2024-dec 2026). Restauration et gestion d'habitats agricoles : dizaine de projets en cours. Coordination avec le GCC qui évoque les PG au même titre que Chiroptères lors de ces contacts avec les agriculteurs et inversement.	Difficulté à convaincre les agriculteurs.	Reconduction du programme jusqu'à fin 2027	1
	Sous-action 2 : Restaurer des milieux favorables aux pies-grièches par des chantiers d'ouverture du milieu en zone méditerranéenne	1-Travail en lien avec l'ODARC (Bruno Vincentelli, Carole ANZIANI), sur les MAEC, sur les DFCI et OLD, mais peu de retour d'expérience des actions mises en œuvre. 2- Projet en cours de développement avec U Sbiru (Asso Ghjunsani) : créer une zone natura 2000 et mettre en place de l'écopaturage.	RETEX : colonisation des ouvertures de milieux s'inscrivent dans le temps long.	Nécessité de mettre en place du pâturage de manière systématique.	1
ACTION 4 : **Conserver les habitats en lien avec le monde agricole**	**Sous-action 1 :** Informer les propriétaires de la présence de pies-grièches sur leurs terrains	A discuter / réfléchir en COPIL régional 2026. Risque de mettre en danger l'espèce plus que de la préserver ?	Problème éthique	Prioriser des propriétaires de vergers (?)	1
	Sous-action 2 : Agir pour la conservation à long terme des habitats des pies-grièches avec les agriculteurs	1- Projet Fonds vert PG et agriculture (sept 2024-dec 2026). Restauration et gestion d'habitats agricoles : dizaine de projets en cours. 2- Projet en cours de développement : informer sur les dates de fauches précises à respecter pour les agriculteurs travaillant dans des secteurs de présence.	Difficulté à convaincre les agriculteurs.	1- Reconduction du programme jusqu'à fin 2027 2- Développer l'action 2 (information période de fauche)	1
	Sous-action 3 : Agir pour un usage raisonné de l'utilisation des antiparasitaires	Projet ELEVE (Pierre RIGAUD) : 3 jours. CENC partenaire d'un programme avec la LPO France pour réaliser deux conférences en Corse (2027), avec les éleveurs d'une part et les vétérinaires d'autre part.	Pas d'antiparasitaire de substitution identifié. Eviter le surpaturage, faire du parcours (cf. conseils de Pierre Rigaud à venir ?)	**Prévoir une invitation DREAL pour octobre 2026 / février 2027**	1
	Sous-action 4 : Contractualiser des mesures de la Politique Agricole Commune 2023-2027 qui permettent la préservation du milieu de vie des pies-grièches	Pas de possibilité de contractualiser (pas de MAEC biodiversité en Corse).	Aucune MAEC biodiversité dans la PAC 2023-2027.	Organiser au niveau préfet un groupe de travail pour informer sur ce manque de mesures biodiversité	1
	Sous-action 5 : Améliorer la prise en compte des pies-grièches dans la PAC au-delà de 2027	Organiser au niveau préfet un groupe de travail pour informer sur ce manque de mesures biodiversité.	Peu de marge sur la modification de la PAC qui prend toujours un peu plus de retard.	**Organiser au niveau préfet un groupe de travail pour informer sur ce manque de mesures biodiversité**	1

	Sous-action 6 : Lutter contre les causes de mortalité accidentelles des pies-grièches	cf. ss action 4.2. Objectif : éviter la mortalité des juvéniles en période de reproduction.			3
ACTION 5 : **Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte en planification territoriale**	**Sous-action 1 :** Agir pour la prise en compte des pies-grièches dans les documents d'aménagement du territoire (Plu, Plui)	1-Journées de sensibilisation de la DREAL 2- Mise à disposition de cartes de sensibilité notamment pour la Tortue d'Hermann.	Difficulté à mobiliser les services de l'urbanisme, dans les évènements.	Au fil des évènements DREAL déjà prévus.	1
	Sous-action 2 : Prise en compte des pies-grièches dans la Stratégie Nationale des Aires Protégées	1-Participation au GT Aires protégées en 2023. 2- Projet de création d'une zone natura 2000 dans le Ghjunsani et le Nebbiu et mettre en place une gestion (écopaturage).	Pas de retour suite GT aires protégées.	**Prévoir la constitution d'un dossier en 2027 (?)**	1
ACTION 6 : **Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement**	Rédiger un document faisant référence auprès des porteurs de projets, bureaux d'études et services de l'Etat pour la bonne prise en compte de l'enjeu pies-grièches dans les projets d'aménagement.	Cette action est voulue au niveau national : les préconisations pour la Corse seront-elles différentes du continent ? Travail en cours sur une monographie intégrant les prescriptions connues à ce jour.	Attente du niveau national.	**Voir monographie (à finir pour septembre 2026 date de finalisation de l'animation).**	1
ACTION 7 : **Conserver les habitats des pies-grièches en assurant une maîtrise foncière et d'usage**	**Sous-action 1 :** Acquérir des terrains à forts enjeux pour les pies-grièches	1-Mesures d'accompagnement SACOI : Ghjunsani et Nebbiu. 2-Mesures d'accompagnement prévue dans le dossier de la canalisation de Figari (suivre cette démarche au lancement des travaux).	Difficultés dans les délais pour mettre en œuvre ces différentes actions.	A suivre en 2027.	1
	Sous-action 2 : Agir auprès des SAFER pour une meilleure prise en compte de l'enjeu pies-grièches au moment de la vente de parcelles	Discussions SAFER : prise en compte des PG sur Casabianca. Pas de conclusion.	Pas d'avancée en 2025-26	A suivre en 2027 (?)	1
	Sous-action 3 : Faire connaître l'obligation réelle environnementale (ORE) pour favoriser la pérennisation de pratiques favorables aux pies-grièches	Projet FV ORE patrimoniales : dans l'objectif de trouver des terrains à mettre en ORE (2024-2026).	Difficultés à mobiliser les communes.	**Faire un point d'étape d'ici fin 2026 afin de savoir si les PG sont concernées.**	3
ACTION 8 : **Améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les travaux d'entretien et de gestion (DFCI, Routes, Milieux naturels, Zones agricoles).**	**Sous-action 1 :** Agir pour une meilleure intégration des modalités d'entretien / de gestion des milieux favorables aux pies-grièches dans les actes administratifs	1- Mise à jour des AP OLD en septembre 2025 : participation à des GT avec la DRAAF, la DDT, les forestiers, les pompiers et l'ODARC. 2- Solliciter le CEN Corse selon les secteurs les plus favorables aux PG lors de validation de dossiers de dérogation incluant des PG.	Difficulté sur les termes et les prescriptions les plus cohérentes à imposer aux particuliers.	Continuer de solliciter le CEN Corse dès lors que les PG est ciblée par le DDEP.	1
	Sous-action 2 : Sensibiliser les acteurs de l'entretien des milieux à la prise en compte de l'enjeu pies-grièches	1-journée de formation Mairie d'Ajaccio en octobre 2024 ; 2-Participation active du service des routes de la CDC aux COPIL depuis 2024. 3- Sortie de terrain Capo di Feno (1/2 journée) en mai 2026 (CAPA, ville d'Ajaccio et CDC).	Difficulté à convaincre selon la sensibilité des personnes présentes.	Prévoir par exemple d'organiser une journée sur Sartène PoVo. Se mettre en lien avec les ComCom.	1
	Sous-action 3 : Agir pour la prise en compte des pies-grièches dans les espaces protégés	Pas d'action en cours. Prévoir de recouper la couche de présence potentielle de PG avec les espaces protégés (Réserves, Terrain CdL, Ens et Natura 2000).		**Avoir une carte de sensibilité consultable par le service instructeur.**	1
	Sous-action 4 : Signaler les atteintes au milieu de vie des pies-grièches	Pas d'action en cours.			1
ACTION 9 : Développer la communication grand public sur les pies-grièches		Communication : auprès des agriculteurs (plaquette + charte), des services de l'Etat et acteurs de terrain (cf. ss action 8.2).	Film "Les sentinelles" à évoquer sur les réseaux sociaux.	**Demander l'autorisation au réalisateur après la sortie officielle auprès de la LPO.**	1
ACTION 10 : **Animer le PNA**	**Action 1 - Améliorer la prise en compte de la sauvegarde des Pies-grièches dans les politiques publiques françaises et européennes**	Echanges avec les animateurs d'autres politiques publiques et outils (réserves)	[redacted]	[redacted]	1
		Echanges réguliers avec le réseau régional Natura 2000 et des réserves, les autres animateurs de PRAC et autres PNA			
		Participation aux réunions du réseau régional des animateurs de plans en faveur d'espèces menacées			
		Option : mise en place une (des) formation(s) aux services de l'État , ou associations.			
		Diffusion des informations relatives à la conservation de l'espèce			
		Apport d'une expertise technique aux services instructeurs dans le cadre des projets potentiellement impactants pour la ou les espèces cibles, centralisation et mise à disposition des données géographiques (aires de répartition, sites sensibles…) utiles à la prise en compte de l'espèce.			
	Action 2 - Animer les réseaux et diffuser les connaissances	Formalisation d'une déclinaison régionale du PNA			1
		Établissement d'un programme d'action annuel			
		Mise en place, préparation, animation et compte-rendus du comité de pilotage du plan, des groupes de travail techniques et scientifiques (notamment pour la production de référentiels ou d'outils susceptibles de faciliter la prise en compte de l'espèce PNA)			
		Participation aux réunions nationales (COPIL, groupe de travail, journée des animateurs de PRAC etc.)			
		Information régulière du comité de pilotage local, de la DREAL de Corse, de la DREAL pilote via la plateforme locale et alimentation du plan de communication DREAL local et national sur le PNA/PRA			
		Réalisation d'un bilan annuel de la mise en œuvre du PNA, d'un bilan technique et financier à mi-parcours (2023), d'un bilan technique et financier en fin de période (2025)			
		Echanges réguliers avec l'animateur national du PNA			
		Information sur le contenu de la déclinaison régionale du PNA, les priorités d'actions et les possibilités de financement de projets en faveur de l'espèce via le PNA, auprès des acteurs susceptibles de porter des projets et renseignement d'un tableau de suivi des projets ayant un besoin de financements.			
		Organisation de temps d'information: un article d'actus ou technique par semestre sur les actions du PNA			